

**Etude CHANCE, VARIN et Associés**  
18 place François Mitterrand

14100 LISIEUX

Lisieux, le **10 OCT. 2022**

**Direction Générale Adjointe**  
**En charge des Services à la Population**  
**Et de l'Administration Générale**

☎ 02.31.48.40.18

Dossier suivi par Michel THUELIN

N/Réf. : DGAS/MT/SL

*Objet : Acquisition des parcelles sises allée Jeanne d'Arc appartenant à GLB Entreprise.*

Chers Maîtres,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 2022-140, lors de sa séance du 26 septembre 2022, a autorisé l'acquisition, par la Ville de Lisieux, des parcelles sises allée Jeanne d'Arc cadastrées section BP n° 126 et n° 152 appartenant à GLB Entreprise.

La Ville vous a désignés pour la rédaction de l'acte de vente. A ce titre, je vous invite à trouver, ci-joint, la délibération correspondante.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre à la Ville un projet d'acte et de proposer des rendez-vous pour la signature de l'acte.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie de croire, Chers Maîtres, en l'assurance mes salutations distinguées.

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire en charge  
de l'Urbanisme et des Marchés Publics



**Jean-René DESMONTS**

**P.J : 1.**

**Copie à :** Monsieur Gérard BUTEL – Gérant de la GLB Entreprise – 98 quai des Remparts  
14100 LISIEUX.

DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS

E X T R A I T

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—  
VILLE  
DE LISIEUX

DE LA VILLE DE LISIEUX

- - - - -

N° 2022-140

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six septembre

Le Conseil Municipal de Lisieux, convoqué le vingt septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à l'Espace Victor Hugo – Place Boudin Desvergées, sous la présidence de M. Sébastien LECLERC, Maire

Etaient présents : M FRAQUET, Mme MANGEANT, M. BRIARD, Mme LECOURT, M. DESMONTS, M. OTHON, Mme VERHAEGHE, Adjoints au Maire ;

Mmes DUVAL, GREFFET, M. AUGÉARD, Mme COTTRON, MM. DELANOË, EUSTACHE, LEBRASSEUR, Mme LANNIER, MM. MESNIL, DE JAEGHER, Mme DELORME-BANNIER, MM. LÉPINE, HAVARD, SELLE, Mmes VALTER, GRANDIN, M. JEAN, Mmes BUREL, BOGROS, PÉRINI et M. MERCIER, Conseillers Municipaux.

Avait donné pouvoir : Mme LEJEUNE à M. DESMONTS, Mme HÉLIE-ROMAIN à M. FRAQUET, Mme VOISIN à M. OTHON, Mme LÉGER à M. LÉPINE, Mme HAVARD à Mme VALTER, M. AUBRIL à M. MERCIER.

**ACQUISITION DES PARCELLES SISES ALLÉE JEANNE D'ARC CADASTRÉES SECTION BP N°126 ET N°152 APPARTENANT À GLB ENTREPRISE AFIN DE CONSERVER L'USAGE PUBLIC DE L'ALLÉE**

Rapporteur : M. DESMONTS

Un arrêté de péril n°2147 en date du 4 décembre 2019 a été pris concernant l'allée Jeanne d'Arc prescrivant notamment des travaux d'étalement du mur et d'élagage des arbres.

**DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS**

—  
**VILLE  
DE LISIEUX**

**E X T R A I T  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Afin de garantir l'usage public de l'escalier très utilisé, notamment par les élèves des établissements scolaires et par les habitants du plateau de Hauteville, il est proposé d'acquérir les parcelles cadastrées section BP n°126 et n°152 afin de permettre de réaliser des travaux de confortement.

M. BUTEL, gérant de GLB Entreprise, a informé par courrier parvenu en mairie en date du 16 août 2022 qu'il était disposé à céder les parcelles cadastrées section BP n°126 d'une surface de 333 m<sup>2</sup> environ et n°152 d'une surface de 148 m<sup>2</sup> environ, au prix d'un euro.

Après examen de ce dossier par la Commission « Finances, Ressources humaines, Sécurité, Urbanisme » réunie le 13 septembre 2022, il est proposé le projet de délibération suivant :

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le courrier de M. BUTEL en date du 16 août 2022 ;

VU le plan ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la Commission susvisée ;

CONSIDÉRANT la volonté de sécuriser l'usage public de l'allée Jeanne d'Arc ;

DÉCIDE d'acquérir les parcelles cadastrées section BP n°126 d'une surface de 333 m<sup>2</sup> environ et n°152 d'une surface de 148 m<sup>2</sup> environ, au prix d'un euro ;

DIT que les frais d'acte et les frais divers seront également pris en charge par la Ville ;

**DEPARTEMENT  
DU  
CALVADOS**

**E X T R A I T**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

—  
**VILLE  
DE LISIEUX**

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aux Marchés publics à signer tous actes et pièces avec M. Gérard BUTEL, gérant de GLB Entreprise, ou toutes personnes physiques ou morales qu'il lui plaira de se substituer ;

PRÉCISE que l'Office Notarial CHANCE, VARIN et Associés est chargé de l'établissement de l'acte ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits à la décision modificative de l'exercice 2022.

La délibération, mise au vote, est adoptée par 32 voix pour, 2 abstentions, celles de M. MERCIER avec le pouvoir de M. AUBRIL.

M. LEBRASSEUR était absent au moment du vote.

  
Le Maire, **Sébastien LECLERC**



Reçu en Sous-Préfecture le : **3 0 SEP. 2022**

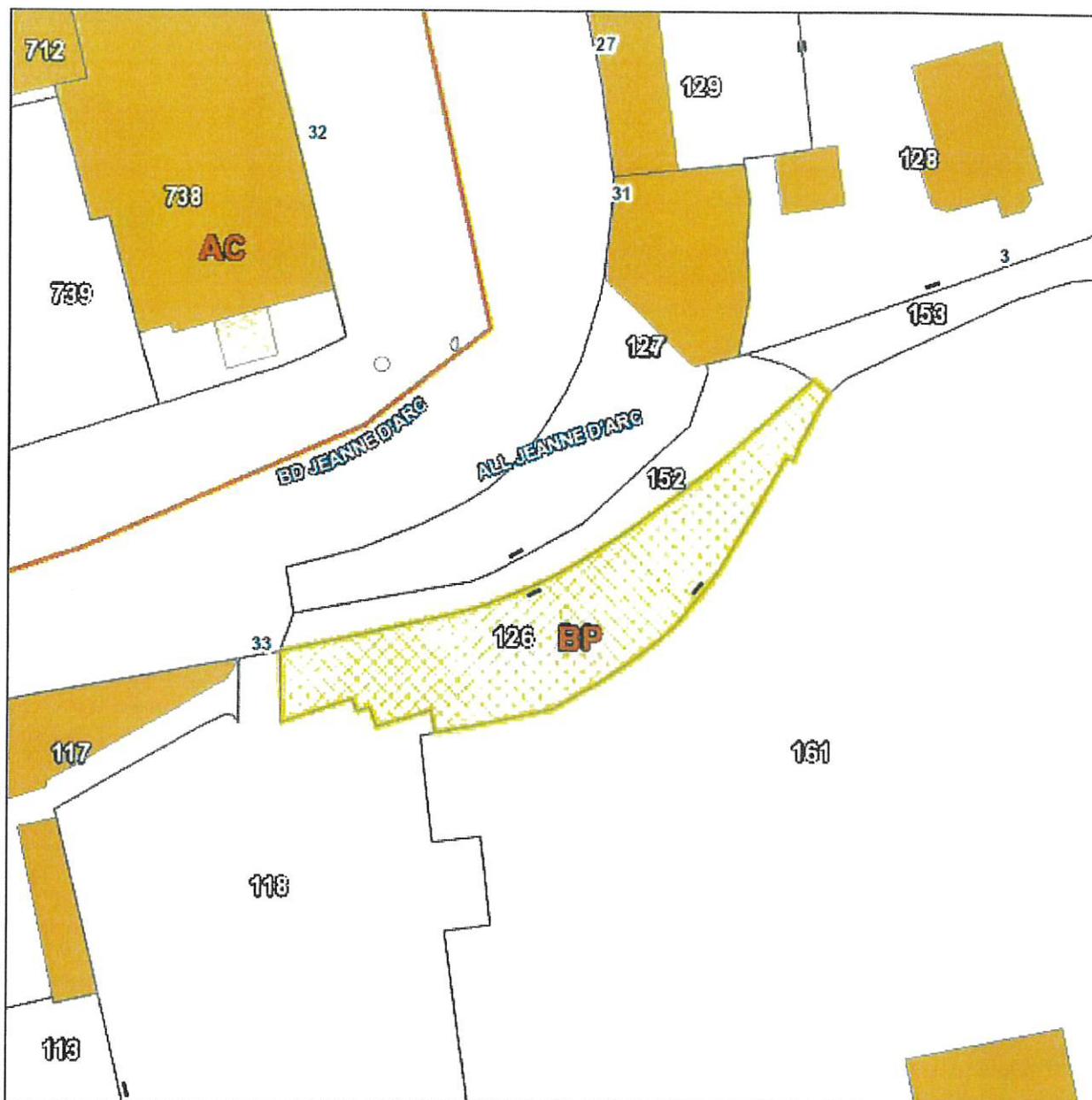
Publié le : **3 0 SEP. 2022**

Notifié le :

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »*



## RENSEIGNEMENT D'URBANISME

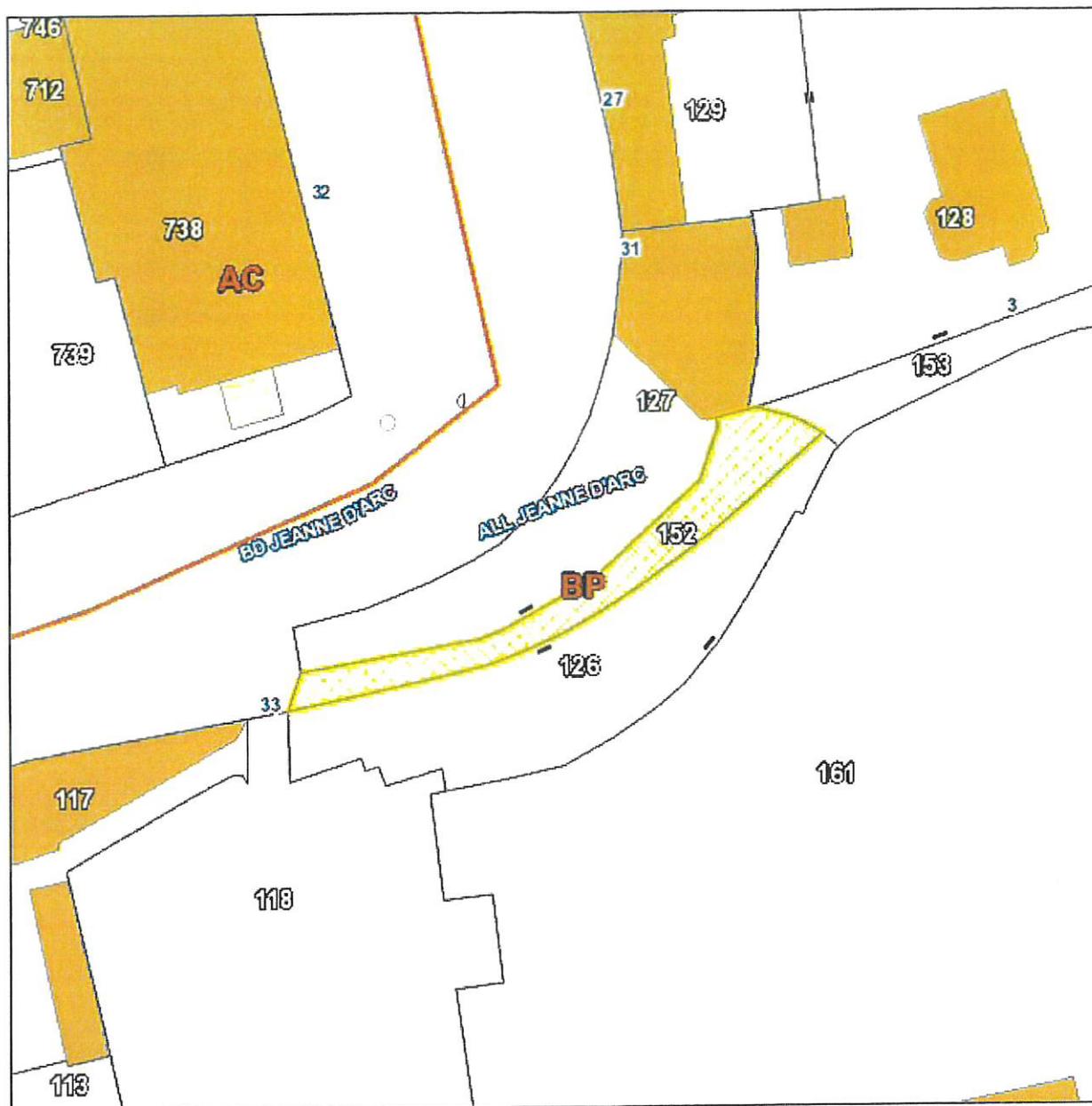


Date : 19/05/2022

Echelle : 1:500

<b>Parcelle</b> 140366 BP0126	
Commune LISIEUX	Le terrain est bâti : Non
Adresse BD JEANNE D ARC	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface 333m <sup>2</sup>	
<b>Propriétaire(s)</b> +01790	
GLB ENTREPRISE (Principal)	
<b>P.L.U.</b>	
Type	Nom
Zone UA	Impact
	335m <sup>2</sup>

# RENSEIGNEMENT D'URBANISME



Date : 19/05/2022

Echelle : 1:500

<b>Parcelle</b>	<b>140366 BP0152</b>	
Commune	LISIEUX	Le terrain est bâti : Non
Adresse	0031 BD JEANNE D ARC	Le terrain est dans un lotissement : Non
Surface	148m <sup>2</sup>	
<b>Propriétaire(s)</b>	<b>+01790</b>	
GLB ENTREPRISE (Principal)		
<b>P.L.U.</b>		
Type	Nom	Impact
Zone	UA	142m <sup>2</sup>